

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 MAI 2014

Envoyé en préfecture le 24/07/2014

Affiché en préfecture le 24/07/2014

Affiché le



Monsieur le Président de la Communauté de Communes ouvre la séance en remerciant les délégués communautaires de leur présence.

Gérard Dubrac : Mesdames et Messieurs bonjour. Je vous remercie de bien vouloir prendre place. Tout d'abord, et avant de commencer les exposés, j'ai 3 personnes qui se sont excusées de ne pas participer à ce conseil communautaire, il s'agit de : Madame Marie SONNINO qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry SACRE, Madame OUADDANE Atika qui a donné pouvoir à Madame Cécile LAURENT, et Monsieur VAN ZUMMEREN Roël qui a donné pouvoir à Monsieur Laurent BOLZACCHINI. Les suppléants ont pris place, c'est parfait.

L'exposé n°0 (concerne la délibération n°2014.03.00B) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2014:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014.03.00B

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, MARTIN Jean, MAURY Jacques, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS: BOISON Maurice, BOUE Henri, DUBOS Patrick, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, DELPECH Hélène, OUADDANE Atika, PINSON Jacques, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRÉTAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2014

Gérard Dubrac : Nous avons dans un premier temps, l'adoption du compte-rendu du dernier conseil. Je vous invite à vous prononcer. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non, je vous remercie, le compte rendu est adopté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 18 avril 2014 ci-joint.

L'exposé n°1 (concerne la délibération n°2014.03.01B) DELEGATION AU PRESIDENT:

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.01B

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS: BOUE Henri, DUBOS Patrick, LABATUT Michel, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, DELPECH Hélène, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS:

PROCURATIONS: VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE: Jean TRAMONT.

OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT

Monsieur le Président expose qu'en vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut recevoir délégation des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. de l'approbation du compte administratif ;
3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. de la délégation de la gestion d'un service public ;
7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Monsieur le Président propose que lui soient confiées pour la durée du mandat les délégations suivantes :

- **la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres** d'un montant inférieur à 206 999 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **la réalisation des emprunts destinés** au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des

risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Et à signer quel que soit la formulation de l'Etablissement prêteur tous les imprimés relatifs aux différents contrats de prêts et de couverture des risques.

- **la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;**
- **la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et pour un montant annuel n'excédant pas 12 000 €;**
- **la cession et l'acquisition de terrains et d'immeubles dans la limite de 75 000 €** lorsque les montants sont fixés par délibération ou inscrits au budget, de passer à cet effet les actes nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ces opérations ;
- **de signer tous actes portant constitution de servitudes dont le montant n'excède pas 75 000 €** et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- **la fixation des rémunérations et le règlement des frais honoraires** des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- **l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € H.T.;**
- **d'intenter au nom de la Communauté de Communes de la Ténarèze les actions en justice ou de la défendre dans des actions intentées contre elle dans tout contentieux ;**
- **de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules** de la Communauté de Communes de la Ténarèze;

Gérard Dubrac : *L'exposé n°1 concerne les délégations au Président prévues au code des collectivités. Je vous propose qu'il y ait un certain nombre de délégations au Président. Ceci est fait dans l'intérêt de ne pas réunir le conseil en urgence. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contres, des abstentions ? Non, je vous remercie.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de confier à Monsieur le Président, par délégation du Conseil Communautaire et pour la durée de son mandat les délégations suivantes :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 206 999 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Et à signer quel que soit la formulation de l'Etablissement prêteur tous les imprimés relatifs aux différents contrats de prêts et de couverture des risques.
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et pour un montant annuel n'excédant pas 12 000 € ;
- la cession et l'acquisition de terrains et d'immeubles dans la limite de 75 000 € lorsque les montants sont fixés par délibération ou inscrits au budget, de passer à cet effet les actes nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ces opérations ;
- de signer tous actes portant constitution de servitudes dont le montant n'excède pas 75 000 € et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € H.T. ;
- d'intenter au nom de la Communauté de Communes de la Ténarèze les actions en justice ou de la défendre dans des actions intentées contre elle dans tout contentieux ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes de la Ténarèze;

Pour extrait conforme le 07 mai 2014.

L'exposé n°2 (concerne la délibération n°2014.03.02B) REMPLACEMENTS D'EMPLOIS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : BOUE Henri, DUBOS Patrick, LABATUT Michel, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, DELPECH Hélène, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : REMPLACEMENTS D'EMPLOIS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS

Monsieur le Président expose que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre temporaire ou saisonnier.

Gérard Dubrac : *Cet exposé concerne le remplacement des emplois temporaires ou saisonniers, pour permettre également de ne pas réunir le conseil lors de la passation des contrats saisonniers et notamment pour le centre de loisirs aquatiques. Est-ce qu'il y a des observations sur cette délibération ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contres, des abstentions ? Non, je vous remercie.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

L'AUTORISE pour la durée du mandat communautaire :

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment ses articles 3 et 3-1 qui prévoient le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents et permanents,
L'article 3, prévoit le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :*

1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;

2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

L'article 3-1 prévoit que les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale,

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

A recruter en tant que de besoin :

- des agents non titulaires à titre temporaire, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- des agents non titulaires à titre saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour le remplacement d'agents sur un emploi permanent.

DIT qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DIT que des crédits sont inscrits à cette fin au budget de l'exercice 2014 et devront l'être au budget de chaque exercice au chapitre 012.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°4 (concerne la délibération n°2014.03.03B) INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014.03.03B

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : BOUE Henri, DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOURE Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2010-761 en date du 7 juillet 2010 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 18 avril 2014 constatant de l'élection du Président et de 8 Vice-présidents ;

Considérant que les indemnités votées pour l'exercice effectif de fonctions de président ou vice-président sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1015), dans le cadre d'une « enveloppe indemnitaire globale » ;

Considérant que pour une communauté de communes d'une population de 10 000 à 19 999 habitants le taux maximum applicable aux indemnités de fonctions ne peut dépasser 48,75% (soit 1 853,22€ brut mensuel) pour le président et 20,63% (soit 784,24€ brut mensuel) pour un vice-président ;

Considérant le montant de l'enveloppe indemnitaire globale pour une communauté de communes ayant 8 vice-présidents ;

Gérard Dubrac : *L'exposé suivant concerne les indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents. Considérant que la communauté de communes a une population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, je vous propose de fixer les indemnités de fonctions du Président au taux de 48,75% (soit 1 853,22€ brut mensuel) et 20,63% (soit 784,24€ brut mensuel) pour un vice-président. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui Monsieur Touhé-Rumeau...*

Christian Touhé-Rumeau : *Oui. Alors sur le fond, si je ne conteste pas le fait que les élus que nous sommes aient droit à des indemnités. Elles sont tout à fait louables avec le travail qui est donné à l'ensemble des élus que nous sommes. Je rappelle que nous sommes pour la plupart des bénévoles. Je trouve tout de même, et même si on a changé de catégorie, durant le mandat on avait aussi changé de catégorie, la population avait augmenté, et on avait gardé les mêmes indemnités attribuées à la CCT en 2009. Donc, je trouve tout à fait louable qu'on augmente, vu le travail qu'il y a et vu maintenant le territoire qui compose la CCT. Mais je trouve que quand on annonce une baisse des dépenses à la CCT, de passer les indemnités des élus de 49 400.00€ à 88 200.00€. C'est un petit peu beaucoup et qu'on aurait pu rester avec une augmentation moindre. Je pensais que 500.00€ les Vice-Présidents et 1 000.00€ le Président, cela aurait été déjà bien raisonnable. On aurait ainsi donné aussi un signe à nos populations qui prennent de plein fouet la crise sociale et qui auraient bien voulu voir même si ne veux pas faire du poujadisme et crier avec les loups, que vous n'étiez pas là que pour faire voter des indemnités aussi élevées. Sur le fond, je suis tout à fait d'accord qu'il y ait une augmentation, de cette nature-là, non, je ne suis pas du tout d'accord.*

Gérard Dubrac : *Monsieur Boison...*

Maurice Boison : *Le jour de l'élection du Président, j'avais parlé de droits et de devoirs. Le droit, c'est un droit de prendre des indemnités maximum, mais ça, on n'y revient pas dessus. A-t-on le devoir de le faire, la question peut être posée ? Les indemnités, je pense qu'il faut les voir sous plusieurs volets : il y a le temps passé, il y a les indemnités kilométriques, ça, ça peut se quantifier, ça peut se calculer facilement. Après, il y a la responsabilité qui pèse sur les épaules des élus. Est-ce que c'est*

quantifiable ? Personnellement, je ne sais pas le faire ! Je n'en connais pas de mesure, donc je m'abstiendrai sur ce volet.

Gérard Dubrac : Madame Laborde ...

Martine Laborde : Juste un petit mot pour dire comme la dernière fois. C'est vrai que la définition de la citoyenneté et de votre personnage face à la citoyenneté, je le voyais différemment. Je pensais encore vous faire confiance. Peut-être qu'il y aurait eu un changement, peut-être que ça aurait été délicat de votre part, ça, c'est la 1^{ère} chose. Dans un 2^{ème} temps, vous avez des collègues, Présidents de communauté de communes et voisins, qui aujourd'hui avec à peu près un même nombre d'habitants, qui ne prennent que 25% de l'indemnité et qui disent, après tout, nous avons surtout des techniciens autour de nous, qui font le travail pour nous, et c'est vraiment suffisant, pour nous les élus, au regard de ce qui se passe. Par ailleurs, je tiens quand même à rappeler que nous, certaines petites communes, quand nous sommes arrivés ici, il y avait un trou quasiment d'un million ou de 900 000.00€. Je pense qu'avec le travail qui a été fait, et malgré le nombre de communes qui est arrivé, les indemnités qui sont restées les mêmes, ce que je trouve très louable au demeurant. Alors qu'on pouvait, du moins les élus référents pouvaient les augmenter. Nous sommes aujourd'hui à un positif de plus de 1 500 000.00€, je pense que c'était très important de le signifier, et de bonne manière. D'un moins, ils sont passés à un plus énorme et il y a eu beaucoup de travail de fait, je le répète, beaucoup de travail. Certes, je dis des élus, mais aussi des techniciens, je parle de tout le monde-là, qui ont entouré ces élus. Et c'est pour ça, que quelque part, et bien, vous avez la part belle, au demeurant, vous pouvez garder ces indemnités légalement, puisque c'est légal, vous avez droit au 48%, mais cependant, je pense aussi aux vice-présidences, s'ils ont quand même une âme aujourd'hui, que penser que c'est abusé de prendre le montant qui leur est alloué. Mais vous êtes libres de dire devant la population « Et bien écoutez, moi, je m'en fous, on a fait des économies pendant un certain temps, et puis maintenant on va profiter de cet argent à votre détriment ! »...alors qu'il y a plein de choses à faire dans cette communauté de communes. Voilà, je vous remercie Monsieur le Président.

Gérard Dubrac : Merci, y-a-t-il d'autres questions, Monsieur Sacré, vous souhaitez prendre la parole.

Thierry Sacré : Monsieur le Président. En 2001, le 1^{er} Ministre de l'époque, Monsieur Lionel JOSPIN avait revalorisé les indemnités des élus et les avait encadrées par une loi, pour permettre à des gens qui ne peuvent pas être mis en disposition par leur fonction. Permettre à des gens de profession libérale ou de secteur privé de pouvoir compenser les pertes de salaires qu'ils étaient amenés à subir en raison de leur fonction électorale. Aujourd'hui, la CCT, je crois que mes collègues l'ont rappelé, est à un tournant, il va y avoir un travail énorme à faire dans le transfert de compétences. Je crois qu'aujourd'hui, et vu le travail qu'il y a à faire, quand on parle de somme, on parle là d'un SMIC. C'est pour ça que...

Martine Laborde : C'est vrai qu'il n'y a pas eu de travail à faire ces dernières années...

Gérard Dubrac : Madame Laborde, veuillez demander la parole avant de vous exprimer s'il vous plait, merci.

Nicolas Melliet : Je voulais juste dire que je n'ai pas l'intention de m'enrichir en prenant ce que la loi nous autorise, parce que si je me suis porté candidat en vice-présidence, et à m'investir dans des compétences, c'est que je veux vraiment m'investir. Les sommes en question...moi, je suis chef d'entreprise, ça représente 30 à 35h d'un de mes salariés, disons que je vais consacrer autant de temps que ça à l'intercommunalité et qu'au moins je puisse me payer quelqu'un sur ces heures-là. Et après je pense que la loi nous autorisait à avoir + de 8 vice-présidents et qu'on aurait pu en avoir 12 ou 13....alors 12 ou 13 à 500.00€, ça doit faire à peu près la même chose. Après un vice-président à 700 et quelques euros...je n'ai pas l'impression de voler, moi j'ai eu des adjoints qui touchaient plus et qui ne foutaient rien, ils étaient largement payés, et j'ai eu des adjoints qui travaillaient et qui étaient sous-payés ! Ça dépendra du travail, on sera jugé sur le travail que nous ferons et pas sur l'indemnité. Il faudra voir le travail qu'on aura à faire, c'est comme ça que je vois les choses, merci.

Gérard Dubrac : Monsieur Mesté...

Michel Mesté : Nous sommes tous autour de la table, nous allons avoir du temps passé, des frais de déplacement, et nous ne touchons aucune indemnité pour cela. Il n'y a qu'un seul délégué par commune et il faut qu'on soit disponible.

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a d'autres observations ? Oui, Monsieur Saint-Mézard...

Guy Saint-Mézard : Juste un mot. On a parlé de faire des économies et on a travaillé 6 ans en faisant et en mettant des économies de côté, même qu'il y aurait eu un tout petit geste parce que c'est normal de toucher des indemnités. C'est tout à fait normal. Mais faire un geste pour montrer qu'on fait des efforts.

Gérard Dubrac : Vos questions sont tout à fait intéressantes, il faudrait simplement remettre les choses dans le contexte. Aujourd'hui nous sommes dans une démocratie et dans une République. Il y a un Parlement qui a jugé bon, comme ça a été rappelé d'ailleurs par Monsieur Sacré, d'encadrer les émoluments des élus. Si cet encadrement se fait en fonction de règles qui sont précises, qui sont adoptées par leur représentant national, ce ne sont pas des salaires, ce sont des émoluments. Dans le mot émoluments, vous avez une indemnité, vous avez une compensation par rapport à des frais, et vous avez une prime de risques. Et je ne comprends pas aujourd'hui, alors que la représentation Nationale a encadré les choses, qu'un tel ou un tel pourrait demander à son voisin de faire un effort. Chacun d'entre nous ici, peut s'il le souhaite, ne pas accepter la compensation financière qui lui est proposée et qui est encadrée par la loi. Mais je ne vois pas à quel titre, vous vous permettez les uns et les autres de dire « vous, vous avez le droit de prendre, et vous, vous n'avez pas le droit de prendre, ou en prendre seulement la moitié! Ça ne vous regarde pas ! Je suis désolé. Chacun doit aujourd'hui, dans cette délibération régler le problème par rapport à la réglementation, point. Il y a dans ce département, dans cette région, d'autres élus qui touchent 2 à 3 fois plus que ça sans avoir une seule prise de risques. Parce que contrairement à plein d'autres élus, dans d'autres collectivités, le fait d'être Président ou Vice-Président ou d'être Maire en ce qui vous concerne d'ailleurs, ça oblige à être solidement assuré. Je vous signale que la collectivité qui ne peut pas nous assurer, l'assurance est forcément personnelle. Donc ce qui vous est demandé aujourd'hui et est soumis à votre sagacité, simplement savoir si ce qui vous est proposé correspond à l'encadrement qui est prévu par la loi. Je crois que le travail qui va être donné aux Vice-Présidents, ça va être une délégation de fonction qui va les engager personnellement, sur leur signature, à chaque fois qu'ils signeront des documents en lieu et place. Donc, leur responsabilité sera engagée, et à ce titre, je trouve tout à fait normal aujourd'hui de vous proposer cette délibération. Je vous demande maintenant de bien vouloir passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Donc nous avons 5 votes contre, et y-a-t-il des abstentions ? Je vous remercie de bien vouloir lever la main, nous avons 10 abstentions. Et pour conclure cet exposé, je vous assure qu'il vaut mieux être Conseiller Général y compris de la majorité que d'être vice-président de cette assemblée...ce n'est pas le même prix...

Christian Touhé-Rumeau : Oui et ça va dans les 2 sens...

Gérard Dubrac : Vous voulez qu'on dise combien ça gagne ? Allons, ne déplacez pas les choses...l'exposé n°4, on continue.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré par 5 voix contre (Marie-José GOZE, Françoise MARTINEZ, Guy SAINT-MEZARD, Nicolas LABEYRIE et Martine LABORDE), 10 abstentions (Thierry COLAS, Christian DIVO, Maurice BOISON, Patrick BATMALE, Alain DELSUS, Christian TOUHE-RUMEAU, Bernard GALLARDO, Hélène DELPECH, Jacques PINSON et Michel MESTE) et 33 voix pour :

- **FIXE** le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-présidents tel qu'indiqué comme suit :

Président	48,75 % de l'indice 1015	1015	reçu en préfecture le 24/07/2014
1 ^{er} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015	1015	Archivé le
2 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015	1015	
3 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015	1015	
4 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015	1015	
5 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015	1015	
6 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015	1015	
7 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015	1015	
8 ^{ème} Vice-président	20,63 % de l'indice 1015	1015	

- **DIT** que l'inscription au budget 2014 des crédits nécessaires fera l'objet de la décision modificative N°1.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°4b (concerne la délibération n°2014.03.04B) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014.03.04B

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédéric,

ABSENTS EXCUSÉS : BOUE Henri, DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : Commission d'appel d'offres

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Président propose d'élire à la commission d'appel d'offres, six membres titulaires (soit le Président et cinq autres membres) et cinq membres suppléants.

Gérard Dubrac : *Je vous propose pour la commission d'appel d'offres la constitution suivante :*

COMMISSION OU SOUS-COMMISSION	Président de la Commission Vice-président de la CC	Membres
Contrôle financier		
TITULAIRES	Gérard DUBRAC	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
		Philippe DUFOUR
		Nicolas MELIET
		Christian TOUHE-RUMEAU
		Pierre DULONG
SUPPLEANTS		Claude CLAVERIE
		Martine LABORDE
		Bernard GALLARDO
		Philippe BEYRIES
		Roel VAN ZUMMEREN

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des observations ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contres ? Non. Je vous remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,
ELIT les membres de la commission d'appel d'offres (conformément au tableau ci-annexé).

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°5 (concerne la délibération n°2014.03.05) COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014.03.05

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES

Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : BOUE Henri, DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : Commission de délégation de service public

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose d'élire à la Commission de Délégation de Service Public six membres titulaires (soit le Président et cinq autres membres) et cinq membres suppléants.

Gérard Dubrac : Je vous propose pour la commission de délégation de Service Public la constitution suivante :

COMMISSION OU SOUS/COMMISSION	Président de la Commission Vice-président de la CC	Membres
Délégation de service public		
TITULAIRES	Gérard DUBRAC	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
		Philippe DUFOUR
		Nicolas MELIET
		Christian TOUHE-RUMEAU
		Pierre DULONG
SUPPLEANTS		Claude CLAVERIE
		Martine LABORDE
		Bernard GALLARDO
		Philippe BEYRIES
		Roel VAN ZUMMEREN

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des observations ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Je vous remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ELIT les membres de la commission de délégation de service public (conformément au tableau ci-annexé).

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°6 (concerne la délibération n°2014.03.06) COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014.03.06

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, également convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : BOUE Henri, DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : Commission de contrôle financier

Conformément à l'article R. 2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la composition de la commission de contrôle financier est librement fixée par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose de désigner, au sein de cette commission, six membres titulaires (soit le Président et cinq autres membres) et cinq membres suppléants.

Gérard Dubrac : *Je vous propose pour la commission de Contrôle Financier la constitution suivante :*

COMMISSION OU SOUS/COMMISSION	Président de la Commission Vice-président de la CC	Membres
Contrôle financier		
TITULAIRES	Gérard DUBRAC	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
		Philippe DUFOUR
		Nicolas MELIET
		Christian TOUHE-RUMEAU
		Pierre DULONG
SUPPLEANTS		Claude CLAVERIE
		Martine LABORDE
		Bernard GALLARDO
		Philippe BEYRIES
		Roel VAN ZUMMEREN

Gérard Dubrac : *Est ce qu'il y a des observations ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRETE le nombre de titulaires à 6 membres (le Président de la Communauté de Communes et 5 membres) et de suppléants à 5 membres,

DESIGNE les membres de la commission de contrôle financier (conformément au tableau ci-annexé).

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°7 (concerne la délibération n°2014.03.00B) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2014:

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.07

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : BOUE Henri, DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Président rappelle la délibération du 30 septembre 2011 portant création à compter du 1er janvier 2012 de la commission intercommunale des impôts directs.

Il précise que :

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale. L'organe délibérant de la communauté doit, **sur proposition des communes membres**, dresser une liste composée des noms :
- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),

- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouer de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Gérard Dubrac : Je vous propose pour la commission Intercommunale des Impôts Directs la constitution suivante :

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	
	Membres
TITULAIRES TERRITOIRE	Patricia ESPERON
	Gérard BEZERRA
	Pierrette POURQUET
	Alexandre CARDONA
	Guy SAINT MEZARD
	Guy-Noël DUFOUR
	Marie-Claude GELAS
	Edouard DONA
	Henri BOUE
	Maurice BOISON
	Pierre DULONG
	Guy SAINT-MEZARD
	Jacques CUVELLIER
	Nathalie CASALE
	Jean-Michel ARCAS
Stéphane GAUDRY	
Jean-François ROUSSE	
Jean-Marie GILLOT	
TITULAIRES HORS TERRITOIRE	Alain MARIN
	Guy BOUE
SUPPLEANTS TERRITOIRE	Christian TOUHE-RUMEAU

	Martine LABORDE
	Gilberte SAN MARTINO
	Michel MESTE
	Jean RODRIGEZ
	Christiane MONDIN SEAILLES
	Francis DUPOUY
	Sophie EDANGE
	Henri DOUSSAU DE BAZIGNAN
	Michel LABATUT
	Michel SENTEX
	Thierry COLAS
	Bertrand ELOY
	Wilfried LUSSAGNET
	Marie-Paule GARCIA
	Jean-Michel BABOU
	Claudine PUJOL
	Georges LUCY
SUPPLEANTS HORS TERRITOIRE	Christian MONTELIEU
	Henri BOIS

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des observations par rapport à cette liste ? Non. Alors je vous rappelle que cette liste de 20 personnes sera proposée et qu'un tirage au sort retiendra 10 personnes pour les titulaires et 10 pour les suppléants donc toutes ces personnes présentées ne feront pas partie de la commission, la petite main innocente n'est pas dans cette salle Est-ce qu'il y a des avis contraires, des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la liste des 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et des 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (conformément au tableau ci-annexé) ;

DIT que la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté ;

DIT que cette liste sera transmise par les services préfectoraux au directeur départemental des finances publiques pour désignation de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°8 (concerne la délibération n°2014.03.08) COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : BOUE Henri, DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Président rappelle l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le IV alinéa : « *Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale... et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La Commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances...* ».

Monsieur le Président propose de créer cette commission, d'arrêter sa composition à 28 membres soit un membre par commune et deux membres pour la commune de Condom et de désigner ses membres.

Gérard Dubrac : *Je vous propose pour la Commission locale d'évaluation des transferts de charges la constitution suivante :*

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES	
Président de la Commission	Membres
Gérard DUBRAC	Philippe BEYRIES
	Patricia ESPERON
	Claude CLAVERIE
	Raymonde BARTHE
	Gérard BEZERRA
	Xavier FERNANDEZ
	Nicolas MELIET
	Philippe DUFFOUR
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Etienne BARRERE
	Patrick BATMALE
	Daniel BELLOT
	Maurice BOISON
	Henri BOUE
	Thierry COLAS
	Christian DIVO
	Patrick DUBOS
	Pierre DULONG
	Francis DUPOUY
	Marie-José GOZE
Michel LABATUT	
Martine LABORDE	
Jean MARTIN	
Jacques MAURY	
Michel MESTE	
Guy SAINT-MEZARD	
Christian TOUHE-RUMEAU	

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des observations par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,
CREE la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

ARRETE sa composition à 28 membres, soit un membre par commune et deux membres pour la commune de Condom,
DESIGNE ses membres comme visé dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°9 (concerne la délibération n°2014.03.09) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2014:

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.09

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : BOUE Henri, DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES**

Monsieur le Président expose que les communautés de Communes de plus de 5 000 habitants, doivent instituer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour les Personnes Handicapées.

Cette Commission présidée par Monsieur le Président, doit être composée d'au moins trois collègues : un collègue représentant les élus du territoire, un collègue représentant les associations des usagers, et un collègue représentant les personnes handicapées.

Le rôle de cette commission s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie et couvre toute la chaîne du déplacement. Elle a pour objet de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire concerné, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité,

- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

- sa mission essentielle consiste à établir un rapport annuel avec des propositions de nature à améliorer l'accessibilité. Ce rapport devra être soumis à l'instance délibérante puis transmis, en fin de chaque année, au Préfet, au Président du Conseil Général, au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Monsieur le Président propose d'arrêter la composition de cette commission comme suit :

- le Président et 4 représentants des élus du territoire ;
- 2 représentants des associations d'usagers ;
- 2 représentants des personnes handicapées.

Gérard Dubrac : *Je vous propose pour la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour les Personnes Handicapées la constitution suivante :*

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES		
Président de la Commission	Collèges	Membres
Gérard DUBRAC	Représentants des élus du territoire	Pierrette POURQUET
		Martine LABORDE
		Laurent BOLZACCHINI
		Jacques MAURY
	Représentants des associations d'usagers	Roland DELMON
		Stéphanie DELLA-VEDOVE
	Représentants des personnes handicapées	Nathalie CASALE
		Frédéric ROUET

Gérard Dubrac : *Est ce qu'il y a des observations par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRETE la composition de la Commission comme visée ci-avant,

NOMME les personnes désignées dans le tableau ci-joint en qualité de membres de cette Commission.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°10 (concerne la délibération n°2014.03.10) CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES:

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.10

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, également convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : BOUE Henri, DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : Création des commissions thématiques intercommunales

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;
Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées «des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres».

Gérard Dubrac : *Je vous propose la Création des commissions thématiques intercommunales avec pour commencer la commission « Economie – Finances » :*

ECONOMIE - FINANCES	
Président	Membres
Gérard DUBRAC	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Gérard BEZERRA
	Philippe DUFOUR
	Alexandre CARDONA
	Roel VAN ZUMMEREN
	Jacques MAURY
	Guy SAINT MEZARD
	Bernard GALLARDO
	Francis DUPOUY
	Pierre DULONG
	Christian TOUHE RUMEAU
	Jean MARTIN

	Philippe BEYRIES
	Patrick BATMALE
	Daniel BELLOT
	Frédérique TURRO

Gérard Dubrac : Pas d'observation par rapport à cette liste, personne n'est oublié ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Gérard Dubrac : Pour les affaires sociales, la liste suivante :

AFFAIRES SOCIALES	
Président	Membres
Gérard DUBRAC	Raymonde BARTHE
	Xavier FERNANDEZ
	Patricia ESPERON
	Claude CLAVERIE
	Marie-José GOZE
	Cécile LAURENT
	Helene DELPECH
	Martine LABORDE
	Jean MARTIN
	Christiane MONDIN SEAILLES
	Atika OUADDANE
	Nicolas LABEYRIE
	Vanessa MARTIAL
	Didier CHATILLON
	Jean TRAMONT
	Bertrand RAMBOUR
Marie-Paule GARCIA	
Paul CAPERAN	
Rose-Marie MARCHAL	

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des observations par rapport à la liste proposée? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Gérard Dubrac : Pour la commission « Environnement », la liste suivante :

ENVIRONNEMENT	
Président	Membres
Gérard DUBRAC	Claude CLAVERIE
	Nicolas MELIET
	Gérard BEZERRA
	Patrick DUBOS
	Michel LABATUT
	Jacques MAURY
	Jean TRAMONT
	Martine LABORDE
	Christian TOUHE RUMEAU
	Frédérique TURRO
	Jean MARTIN
	Francis DUPOUY
	Patrick BATMALE
	Helene DELPECH
	Laurent BOLZACCHINI
Françoise MARTINEZ	
Bertrand RAMBOUR	

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des questions par rapport à cette liste ? Oui...Monsieur CAPERAN, vous souhaitez intervenir ? Vous souhaitez faire partie de la liste de la commission des affaires sociales. C'est avec plaisir. Je vous ajoute à cette commission ainsi que Madame Rose-Marie MARCHAL, voilà, c'est chose faite.

Par rapport à la liste « environnement », des questions ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Gérard Dubrac : Pour la Commission « Urbanisme, Cadre de Vie, Logement », la liste suivante :

URBANISME, CADRE DE VIE, LOGEMENT	
Président	Membres
Gérard DUBRAC	Nicolas MELIET
	Xavier FERNANDEZ
	Raymonde BARTHE
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Thierry SACRE
	Cécile LAURENT
	Philippe BEYRIES

Henri BOUE
Thierry COLAS
Nicolas LABEYRIE
Christian DIVO
Alexandre CARDONA
Michel LABATUT
Christian TOUHE RUMEAU
Marie-José GOZE
Michel MESTE
Guy SAINT MEZARD
Françoise MARTINEZ
Pierre DULONG
Patrick DUBOS
Etienne BARRERE
Bertrand RAMBOUR
Rose-Marie MARCHAL

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des observations par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Gérard Dubrac : Concernant la Commission « Voirie », je vous propose la liste suivante :

VOIRIE	
Président	Membres
Gérard DUBRAC	Patricia ESPERON
	Claude CLAVERIE
	Xavier FERNANDEZ
	Thierry SACRE
	Francis DUPOUY
	Pierre DULONG
	Guy SAINT MEZARD
	Maurice BOISON
	Henri BOUE
	Jacques MAURY
	Christian DIVO
	Patrick BATMALE
	Daniel BELLOT
	Martine LABORDE

Michel LABATUT
Rose Marie MARCHAL
Marie-José GOZE
Michel MESTE
Françoise MARTINEZ
Jacques PINSON
Etienne BARRERE
Raymonde BARTHE
Bertrand RAMBOUR
Nicolas MELIET
Christian TOUHE-RUMEAU

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des observations par rapport à cette liste ? Oui, Monsieur MELIET et Monsieur TOUHE-RUMEAU souhaitent être ajoutés. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Gérard Dubrac : Pour la Commission « Travaux », la liste suivante :

TRAVAUX	
Président	Membres
Gérard DUBRAC	Philippe DUFOUR
	Claude CLAVERIE
	Nicolas MELIET
	Patricia ESPERON
	Jean MARTIN
	Roel VAN ZUMMEREN
	Nicolas LABEYRIE
	Paul CAPERAN
	Christian TOUHE RUMEAU
	Jacques PINSON
	Didier CHATILLON
	Michel LABATUT
	Thierry COLAS
Philippe BEYRIES	

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des observations, des questions par rapport à cette liste ? Oui, souhaitent être ajoutés à cette liste Messieurs Didier CHATILLON, Michel LABATUT, Thierry COLAS et Philippe BEYRIES, c'est bon ? Est-ce qu'il y a des avis contraires par rapport à cette commission, des votes contres, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Gérard Dubrac : Pour la Commission « Stratégies de développements (tourisme, loisirs,) », la liste suivante :

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENTS (tourisme, loisirs,) 	
Président	Membres
Gérard DUBRAC	Xavier FERNANDEZ
	Patricia ESPERON
	Nicolas MELIET
	Philippe DUFOUR
	Marie-Claude MONTANE SEAILLES
	Marie-Paule GARCIA
	Rose Marie MARCHAL
	Francis DUPOUY
	Marie SONNINO
	Didier CHATILLON
	Michel LABATUT
	Paul CAPERAN
	Martine LABORDE
	Daniel BELLOT
	Patrick BATMALE
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Thierry COLAS
	Helene DELPECH
	Jacques PINSON
	Françoise MARTINEZ
	Pierre DULONG
	Guy SAINT MEZARD
	Michel MESTE
	Patrick DUBOS
	Marie-José GOZE
	Christian TOUHE-RUMEAU
Nicolas LABEYRIE	
Christian DIVO	
Vanessa MARTIAL	
Etienne BARRERE	

Laurent BOLZACCHINI

Bertrand RAMBOUR

SLO

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a des observations? Oui, Monsieur Touhé-Rumeau...

Christian Touhé-Rumeau : Oui. Alors ce n'est pas tellement sur la composition de la liste de mes collègues, mais sur le choix politique que vous avez fait. C'est le fait de voir disparaître la commission « Tourisme », puisqu'aujourd'hui elle est noyée dans la commission « Stratégies de développements (tourisme, loisirs,...) ». Je suis surpris de voir qu'une des compétences qui avait fait l'unanimité lors des adhésions des différentes communes à la CCT, que le Tourisme qui rapporte quand même 15 000 000.00€ de CA sur le territoire de la CCT, où il y a quand même 500 prestataires, et où il y a quand même 2 sites classés Patrimoine Mondial de l'UNESCO, où il y a presque 400 km de chemins de randonnées...etc., et donc qu'on pense que c'est une stratégie de développements alors que le Tourisme est déjà bien développé et en plein essor sur notre territoire. Bon alors, je ne vais pas me jeter des fleurs parce que je suis le Président sortant, mais bon, pour avoir siégé dans les instances départementales et régionales, l'OT de la CCT est l'OT qui fait quand même référence dans le monde touristique Gersois pour ne pas dire Régional. Donc je suis tout à fait surpris, qui plus est, nous sommes « Grand Site Midi-Pyrénées », de voir qu'on relègue dans une commission « fourre-tout » le Tourisme. J'en suis profondément désolé ! Donc, je ne voterai pas contre puisque je fais partie de cette commission, mais je m'abstiendrai sur le fait que le tourisme se retrouve noyé dans une masse de loisirs et 3 petits points alors qu'est-ce qu'il y a après ? Est ce qu'il y a le Sport...on ne sait pas ! On peut avoir pour stratégie de développer cette commission à l'infini... Je trouve quand même décevant qu'après tout le travail fait depuis 2003, développé sur 2 mandats, de voir aujourd'hui le Tourisme relégué et noyé dans une commission Stratégies de développements, pour cela, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Gérard Dubrac : Est ce qu'il y a d'autres observations ? Cette commission n'a pas lieu de minimiser quoique ce soit et surtout pas le Tourisme. Je vous rappelle qu'il est géré par un EPIC, et que cette société est composée de membres élus et aussi de socio-professionnels. Je ne vois pas comment en mettant en place de nouvelles stratégies pour compléter le développement de notre territoire viendrait minimiser ce qui a déjà été fait. Je ne comprends pas bien ? C'est tout sauf ça. Mais vous avez le droit de vous abstenir.

On reprend pour cette délibération. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Monsieur Touhé-Rumeau, vous confirmez que vous vous abstenez, oui, non ? Monsieur Touhé-Rumeau, c'est à vous que je..., vous avez oublié donc j'insiste, je sens que ma réponse vous a quelque peu troublé ! Donc...

Christian Touhé-Rumeau : Non mais je n'ai aucun problème de mémoire, rassurez-vous, ce n'est pas la peine de me redemander de confirmer, j'ai dit que je m'abstenais, j'ai levé le bras quand même.

Gérard Dubrac : Bien, merci. Dernière Commission et quelle commission : « Prospection et Transferts de Charges », je vous propose la liste suivante :

PROSPECTION ET TRANSFERTS DE CHARGES	
Président	Membres
Gérard DUBRAC	Gérard BEZERRA
	Nicolas MELIET
	Raymonde BARTHE
	Jean TRAMONT
	Philippe BEYRIES
	Jean MARTIN
	Henri BOUE

Maurice BOISON
Jacques MAURY
Alexandre CARDONA
Christian TOUHE RUMEAU
Bernard GALLARDO
Philippe DUFOUR
Michel LABATUT
Rose-Marie MARCHAL
Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

Gérard Dubrac : *Est ce qu'il y a des observations, des questions par rapport à dernière liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

DECIDE de créer huit commissions thématiques intercommunales, à savoir :

- **à l'unanimité** pour la commission « Economie – Finances »,
- **à l'unanimité** pour la commission « Affaires Sociales »,
- **à l'unanimité** pour la commission « Environnement »,
- **à l'unanimité** pour la Commission « Urbanisme, Cadre de Vie, Logement »,
- **à l'unanimité** pour la Commission « Voirie »,
- **à l'unanimité** pour la Commission « Travaux »,
- **par 47 voix pour et 1 abstention (Christian TOUHE-RUMEAU)** pour la Commission « Stratégies de développements (tourisme, loisirs,...) »,
- **à l'unanimité** pour la Commission « Prospection et Transferts de Charges ».

DESIGNE, à l'unanimité, les membres de ces diverses commissions, comme visé dans les tableaux ci-annexés.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°11 (concerne la délibération n°2014.03.11) DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE:

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.11

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la

Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2013, portant « Modification des statuts de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze ».

Il rappelle que l'Office de Tourisme est administré par un comité de direction qui désigne en son sein Président et un Vice-Président.

Les membres du Comité de Direction sont désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président de la Communauté de Communes.

Le nombre de membres du Comité de Direction est fixé à :

- Pour le collège des représentants de la Communauté de Communes de la Ténarèze : 1 membre élu par commune au sein du Conseil Communautaire (**soit 27 membres titulaires**). Un membre élu suppléant pour les communes disposant de plus d'un siège de Conseiller Communautaire et le Conseiller Communautaire suppléant pour les communes ne disposant que d'un siège de Conseiller Communautaire (**soit 27 membres suppléants**) ;

- Pour le collège des représentants des activités, professions, organismes intéressés au tourisme : un membre titulaire représentant chaque activité suivante désigné sur proposition du Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze (soit 12 membres) à savoir :

- 1 représentant de l'hôtellerie,
- 1 représentant de l'hôtellerie de plein air,
- 1 représentant des loueurs de locations saisonnières, et des loueurs de chambres d'hôtes,
- 1 représentant des gîtes d'étapes,
- 1 représentant des restaurateurs,
- 1 représentant des commerçants,
- 1 représentant des producteurs locaux,
- 1 représentant des artisans d'arts,
- 1 représentant des activités de sport,

- 1 représentant des activités de loisirs,
- 1 représentant des sites et monuments,
- 1 représentant de l'évènementiel.

Soit 12 titulaires.

- Pour le collège des « membres qualifiés » : 4 membres titulaires désignés sur proposition du Président de la Communauté de Communes.

Soit 4 titulaires.

Soit au total 43 titulaires et 27 suppléants.

Gérard Dubrac : L'exposé n°11 concerne la liste des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze. Ce comité de direction est composé de 43 titulaires, et de 27 suppléants. Ces titulaires sont composés de 27 élus, de 16 membres représentants des activités professionnelles, et de 4 membres dit « qualifiés ».

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME de la TENAREZE	
Collège des membres du Conseil Communautaire	
NOMBRE	NOM et PRENOM
27 titulaires	Marie-Paule GARCIA
	Patricia ESPERON
	Claude CLAVERIE
	Raymonde BARTHE
	Christiane MONDIN-SEAILLES
	Xavier FERNANDEZ
	Nicolas MELIET
	Philippe DUFOUR
	Bertrand RAMBOUR
	Etienne BARRERE
	Patrick BATMALE
	Daniel BELLOT
	Maurice BOISON
	Henri BOUE
	Thierry COLAS
	Christian DIVO
	Patrick DUBOS
	Pierre DULONG
	Francis DUPOUY
	Marie-José GOZE
	Michel LABATUT
	Martine LABORDE
	Jean MARTIN
	Jacques MAURY
	Michel MESTE
	Guy SAINT-MEZARD
	Christian TOUHE-RUMEAU

27 suppléants

Laurent BOLZACCHINI
Joël DUBOUCH
Régine SZYMKOWIAK
Jacques MORLAN
Nicolas LABEYRIE
Graziella FREGONESE
Pierrette POURQUET
André PARACHE
Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
Alain DELSUS
Joël SAINT-MARTIN
David ALBINET
Jean-Louis DUBUC
Sophie PUJOS
Charles LABATUT
Stéphane GAUDRY
Michelle BUFFO
Henri DOUSSAU DE BAZIGNAN
Sandrine REDOLFI DE ZAN
Guy-Noël DUFOUR
Marcel SEMPERE
Edouard DONA
Chantal BOURDIEU
Henry PITAUD
Fernand LIAN
Philippe BOYER
Marie-Claude GELAS

Gérard Dubrac : *Je n'ai pas tout à fait terminé, mais si vous voulez, allez-y Monsieur Capéran, vous avez la parole.*

Paul Capéran : *Lors de la dernière réunion, on a désigné les titulaires pour aller à l'Office de Tourisme. Mme Lannaud, 1^{ère} adjointe et moi-même étions candidats. Monsieur le Maire de Valence n'était pas là, tout comme il n'est pas là ce soir d'ailleurs. A la fin de la réunion, on s'est vu. Il a été décidé que c'est moi qui représenterai la mairie de Valence à l'OT de la CCT. Aujourd'hui, je viens à la réunion plénière et je me retrouve suppléant, avec Monsieur le Maire de Valence à ma place, je ne comprends plus rien à la démocratie. Que l'on m'explique quand même ! Non parce que si on va comme ça, je peux vous dire qu'on va aller dans le mur à chaque réunion. On ne peut pas remettre en cause à chaque réunion, ce qu'on a expliqué à la réunion avant, la démocratie, c'est ça ? On vient de parler par rapport aux indemnités, je me suis abstenu par rapport à tout ça, parce que le débat était ailleurs, mais là-dessus quand même, quand on prend des décisions en réunion suite à une réunion qui découle de la mise en place du conseil communautaire, là, je ne comprends plus rien, et sinon, je crois bien qu'il vaut mieux que je reste à la maison. Parce que là, j'ai autre chose à faire... Vous ne pouvez pas me mettre suppléant alors qu'on s'était mis d'accord sur le fait que je sois titulaire. Mais qu'est ce qui se cache derrière, est-ce que vous avez peur par rapport aux représentants de l'OT ? On est là pour travailler ensemble ou pas ? Il faut m'expliquer !*

Gérard Dubrac : *Monsieur Capéran, je vous réponds très facilement. Vous avez même dit dans cette séance devant nous que si Monsieur le Maire de Valence souhaitait être candidat, vous ne revendiqueriez pas sa place. Vous l'avez dit !*

Paul Capéran : *Non, non, non.*

Gérard Dubrac : Vous l'avez dit ! Vous l'avez dit Monsieur Capéran et il se trouve que Monsieur Rambour m'a écrit pour me dire son empêchement d'une part et on ne va quand même pas revenir là-dessus. Il est empêché et il a le droit de l'être. Et puisqu'il est empêché, il m'a dit qu'il souhaitait participer à l'OT en tant que titulaire. Alors moi, je suis bien obligé de prendre en compte ce que dit le Maire de Valence, et à ce titre...

Paul Capéran : ...et pour le conseil communautaire, il s'est fait remplacer par sa 1^{ère} adjointe, il a bien dit que...

Gérard Dubrac : ...Mais Monsieur le Maire n'était pas là à cette réunion plénière, qui à vocation d'être une réunion de discussions et de préparation. Ce n'est pas une réunion de décisions la réunion Plénière n'est pas une réunion de décisions. C'est une réunion de commissions, et par vocation après on décide, ce qui est le cas ce soir. Il se trouve que depuis cette réunion s'est tenue, Monsieur le Maire de Valence m'a fait état par un courrier, par un courriel même, de siéger en tant que titulaire, je ne peux pas m'opposer à cette chose-là. Je suis désolé ! et donc, de facto, je vous propose la place de suppléant...

Paul Capéran : ...ça, non !

Gérard Dubrac : ...et bien je vais demander aux élus de Valence de donner un autre nom, moi je ne peux pas décider en lieu et place pour la représentation des gens de la commune. Nous sommes là dans le collège des élus. Et chaque commune détermine l'élu qui doit siéger. Donc voilà ! à Montréal, les élus de Montréal ont décidé que...

Paul Capéran : ...enfin ! Il y a d'autres solutions, mais pas celle-là. Alors ce n'était pas la peine de nous réunir, la 1^{ère} adjointe et moi-même pour, enfin quand même, c'est vous qui nous l'avez proposé cette réunion, non ? Vous ne pouvez pas vous justifier comme ça.

Gérard Dubrac : Monsieur le Maire de Valence ne faisait pas partie de cette discussion et quand il en a pris connaissance, il a expliqué qu'il était lui-même candidat, donc à partir de là ; cette discussion n'a même pas lieu d'être. Et la discussion que nous avons eu n'a pas lieu d'être, elle n'aurait pas eu lieu d'ailleurs si Monsieur le Maire de Valence avait pu être présent. Il était tout à fait excusé. Bien, si vous ne souhaitez pas rester dans le collège des suppléants, je vais demander aux élus de Valence de nous donner un autre nom. Alors qu'est-ce que je fais Monsieur Capéran, je conserve votre nom ou... c'est comme vous voulez.

Paul Capéran : Non mais Monsieur Dubrac, moi j' ai reçu comme convocation ça, aujourd'hui vous changez en cours là, devant nous, et après vous voulez, non mais, ce n'est pas possible...

Gérard Dubrac : L'administration a préparé ces documents il y a quelques jours, et j'ai reçu ce mail hier soir...

Paul Capéran : Vous le mettez dans le procès-verbal de la réunion...

Gérard Dubrac : Si vous le souhaitez oui, ça ne me pose pas de problème. Je veux bien vous faire voir le courrier qui a été échangé entre Monsieur Rambour et moi-même. Je n'ai aucune discrimination contre vous, rassurez-vous ! Voilà, moi la seule question que je suis en mesure de vous poser, c'est de savoir si vous acceptez de siéger comme suppléant. Si c'est oui, vous y restez. Si c'est non, je demande à Madame Broca-Lannaud de siéger.

Paul Capéran : Non mais j'y suis pas à la 1^{ère}, pas à la 2^{ème} et pas à la 3^{ème}, et encore vous me demandez d'être suppléant ! Si vous voulez travailler en paix, il faut être sérieux un peu, sinon....

Gérard Dubrac : Bon, je ne suis pas là pour régler le problème de Valence...

Paul Capéran : Ce n'est pas un problème de Valence là. Le problème, il s'est réglé ici entre nous à la réunion et...

Gérard Dubrac : Sur ce cas précis, c'est uniquement le problème de la représentation de la commune de Valence, ce n'est pas...

Paul Capéran : Alors il ne fallait pas faire cette réunion l'autre jour, comme vous avez fait ! Il ne fallait pas nous réunir à la fin !

Gérard Dubrac : Je cherchais juste à jouer mon rôle de...

Paul Capéran : Vous cachez quelque chose derrière !

Gérard Dubrac : Non mais franchement...

Paul Capéran : On verra dans quelques jours...

Gérard Dubrac : Bon. Donc nous faisons quoi Monsieur Capéran ? Vous retirez votre candidature ou vous la retenez ?

Paul Capéran : Si je dis que je la retire, je la retire oui.

Gérard Dubrac : Donc Monsieur Capéran, vous retirez votre candidature de suppléant, je demande donc à Madame Broca-Lannaud de bien vouloir régler le problème de Valence.

Paul Capéran : Je suis candidat à la candidature de suppléant.

Gérard Dubrac : Pardon, vous êtes candidat à la candidature de suppléant !

Paul Capéran : Je suis candidat oui, et si je m'étais proposé dans un premier temps, je n'aurais pas été élu, mais là...vous êtes coincé !

Gérard Dubrac : Il ne m'appartient pas de choisir l'élu de Valence. Pas plus celui de Gazaupouy ou de Mouchan...et je pourrais bien dire d'autres noms de communes...

Christian Touhé-Rumeau : J'espère bien !

Gérard Dubrac : Donc si vous vous retirez, je vais demander aux élus de Valence de me donner d'autres noms ?

Paul Capéran : A des élus qui siègent à la Communauté ?

Gérard Dubrac : Oui bien sûr.

Paul Capéran : Eh bien, y'en a que 3 !

Gérard Dubrac : Madame Broca-Lannaud, vous prenez la place de suppléant, vous acceptez, Monsieur Capéran lui offre, on ne va pas laisser un siège vide quand même, ce serait dommage...non. Bon alors...vous acceptez alors, c'est bien..., non.

Paul Capéran : Non. Je suis capable de dire oui et je suis capable de dire non aussi. On avait trouvé un terrain d'entente à la réunion, vous l'avez bafoué. Vous vous êtes discrédité au bout. Ce n'est pas moi qui ai demandé de trouver un compromis à la fin de la réunion, j'ai dit...

Gérard Dubrac : Non mais c'était tout à mon honneur de chercher à...

Paul Capéran : Vous m'avez proposé un compromis que j'ai accepté, et aujourd'hui vous le remettez en cause.

Gérard Dubrac : Vous êtes formidable, mais comme je ne suis pas tombé du ciel la semaine dernière...

Paul Capéran : Vous l'avez bien dit à la fin de la plénière qu'on allait voter et ...

Gérard Dubrac : En attendant le problème de Valence, ce n'est pas moi, ni le Maire de Mouchan qui pourra régler ce problème. Alors, Madame Broca-Lannaud, je reviens vers vous puisque c'est vous la plus gradée pour la commune de Valence, alors si Monsieur Capéran ne veut pas la place de suppléant...

Marie-Thérèse Broca-Lannaud : *En tant que suppléante alors oui.*

Gérard Dubrac : *C'est votre dernier mot Monsieur Capéran ?*

Paul Capéran : *Évidemment.*

Gérard Dubrac : *C'est son dernier mot. Est-ce qu'il y a d'autres observations pour ces élus ? Non, alors on continue avec le Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme*

Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme	
NOMBRE	NOM et PRENOM
12 titulaires	Véronique SEMEZIES
	Géraldine MARTIN
	Hélène ROYER
	Christian CONORT
	Séverine GOSSET
	Cécile CHEREL
	Jérôme LASSUS
	Agnès BUSNEL
	Jean-Claude BAYZE
	Florence GARNIER
	Michel LAFFARGUE
	François PIETTRE
Collège des "membres qualifiés"	
NOMBRE	NOM et PRENOM
4 titulaires	Pierrette SEGAT
	Didier CHATILLON
	Jean-Pierre PUYAL
	Anita FRANCESCHIN

Gérard Dubrac : *Est ce qu'il y a des observations par rapport à ces listes ? Oui, Madame Delpech.*

Hélène Delpech : *A la réunion précédente, vous nous aviez proposé quelques noms et vous aviez dit que vous alliez faire le choix. Je vous avais interpellé parce que je trouvais que ce n'était pas tout à fait normal, nous sommes nombreux, nous pouvions faire aussi des propositions, j'ai donc fait des propositions et j'ai été suivi, et je vois que ces propositions n'ont pas été retenues. Alors effectivement, pour le cas précédent, vous ne pouvez pas faire un choix, par contre là, vous avez fait le choix !*

Gérard Dubrac : *Oui, là, j'ai fait le choix.*

Hélène Delpech : *Sur 12 titulaires*

Gérard Dubrac : *Oui.*

Hélène Delpech : *Et vous trouvez ça normal Monsieur Dubrac ?*

Gérard Dubrac : *Oui, bien sûr.*

Hélène Delpech : Et pour quelles raisons ?

Gérard Dubrac : Parce que la réglementation de l'OT permet au Président de faire ce que je viens de faire. Et j'ai cherché d'ailleurs pour faire ce choix et je vous ai donné la parole sans savoir qu'il y aurait toutes ces explications, mais je pensais bien qu'il y aurait une question qui me permettrait d'expliquer les choses. J'ai cherché dans cette représentation, de bien couvrir tout le territoire, d'aller dans tous les cantons, sur Montréal, sur Valence sur Baise et sur Condom. Les gens qui ont voulu être reconduits, je les ai reconduits. J'ai ouvert ça à tout le monde, je n'ai pas fait de discrimination, aucune, et à aucun sens. J'ai cherché à emmener à la fois des gens nouveaux et à la fois un consensus le plus général. Mais j'avais 40 à 50 noms, et je n'avais que 12 lignes à remplir et j'ai dû faire des choix, effectivement. On pourrait avoir 2 Offices de Tourisme ou un seul avec 24 membres, ça ne serait pas là le problème, nos statuts n'en prévoient que 12, c'est tout. Mais il y a des gens tout à fait qualifiés et qui ne sont pas dans cette liste, j'en conviens. Par contre, ce n'est pas le problème, j'ai cherché à mettre un équilibre dans cette liste et je pense y être arrivé.

Hélène Delpech : Effectivement, faire un choix, c'est toujours délicat. Ce qui est dommage, c'est que nous sommes là pour aussi participer. Participer aussi à des choix et la constitution de listes. Et je trouve que c'est dommage et vous l'aviez bien précisé l'autre jour, vous aviez dit « je ferai un choix », je trouve ça dommage. Si vous faites ça sur chaque prise de décision et au demeurant...

Gérard Dubrac : Oui tout à fait, non, mais attendez.

Hélène Delpech : Si vous faites ça sur x sujets, je ne sais pas à quoi on va servir, à pas grand-chose.

Gérard Dubrac : Madame Delpech, j'ai choisi dans une liste qui m'a été établie...

Hélène Delpech : ...que vous avez établie...

Gérard Dubrac : Je ne l'ai pas établie seul. Je me suis renseigné auprès du personnel du Tourisme. J'ai cherché dans chaque canton, dans ces secteurs une liste de personnes. J'avais une liste de 5 à 6 personnes, pas dans tout, dans les monuments c'était un peu plus restreint, mais ailleurs oui, dans la restauration, les gîtes etc. Il y a du monde ! J'ai fait un choix qui me paraît à la fois respecter la territorialité etc. C'est comme tout, on ne peut pas tout mettre, et puis vous me dites, et si vous aviez fait un choix différent du mien, j'aurais bien compris.

Hélène Delpech : Mais bien sûr oui.

Gérard Dubrac : Mais si ! Et d'ailleurs, tout au long de nos rencontres, nous faisons des choix différents, je trouve que la seule façon de faire la différence, ce sont les choix des élus et le choix des électeurs.

Hélène Delpech : ...non mais Monsieur Dubrac.

Gérard Dubrac : Je vous remercie Madame.

Hélène Delpech : Monsieur Dubrac, je ne m'attendais pas à ce genre de réponse.

Gérard Dubrac : Mais c'est pourtant la seule réalité.

Hélène Delpech : Mais les électeurs ont choisi et nous sommes là. Nous avons été choisis par les électeurs aussi puisque nous sommes ici.

Gérard Dubrac : Mais parfaitement, mais bien sûr, c'est parfait.

Hélène Delpech : Et nous avons nous aussi à formuler des choix...

Gérard Dubrac : Et ces choix madame, c'est vous qui en aurez le dernier mot en acceptant cette liste ou en la refusant.

Hélène Delpech : Vous ne nous laissez pas le choix...

Gérard Dubrac : *Mais si vous avez le choix ! Le dernier mot, ce n'est pas le Président de la CCT qui l'aura, c'est vous.*

Hélène Delpech : *Mais bien sûr.*

Gérard Dubrac : *Je ne peux pas mieux vous dire. D'autres mains s'étaient levées, Monsieur Saint-Mézard.*

Guy Saint-Mézard : *Juste un mot. Moi aussi j'avais présenté une personne, et qui est charmante. Les personnes qui sont là sont certainement très compétentes, peut-être, je ne remets pas en question la liste présente, mais c'est peut-être que c'est parce que j'ai changé de canton que je ne suis plus avec vous.*

Gérard Dubrac : *Je ne me sens pas concerné là. Mais c'est vrai que faire un choix dans une liste, c'est toujours difficile, bon, écoutez, il est bien que ce ne soit pas toujours les mêmes non plus ! Un peu de renouvellement, c'est normal. D'autres personnes peut-être...oui, Monsieur Touhé-Rumeau.*

Christian Touhé-Rumeau : *Je vais faire à ma petite mesure un peu du Paul Capéran ! Je suis surpris avec ce que vous nous avez annoncé en nous disant qu'effectivement les statuts prévoient que c'est le Président de la CCT qui choisit ces 16 personnes. Mais comme c'est vous qui les choisissez, et vous nous demandez ensuite de les voter. Je trouve ça un peu surprenant.*

Gérard Dubrac : *Vous avez le droit de refuser...*

Christian Touhé-Rumeau : *Je trouve ça un peu surprenant. Bon, on n'a pas d'autre choix que de voter ce que vous avez décidé. Donc c'est un peu surprenant, que les titulaires élus, on les vote à la rigueur, mais le reste, les représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme, puisque c'est à votre discrétion.... Je suis surpris aujourd'hui qu'on nous demande de voter quelque chose qui est de votre discrétion alors qu'on n'a pas participé à la composition de cette liste. Donc, je réitère encore une fois ce que j'avais déjà dit à la Séance Plénière, j'ose espérer même si les uns et les autres, nous sommes surchargés de travail, autant dans nos communes que professionnellement, que nous pourrions avoir des réunions de Bureau, et que peut-être, ce à quoi on vient d'assister ce soir n'aura peut-être plus lieu. Je réitère, encore une fois de plus, qu'il serait bien que lorsqu'on a, comme aujourd'hui, quand on a à prendre toutes ces décisions, qu'on est pu les travailler en Bureau, voilà, c'est un souhait, je sais bien que je fais partie de la minorité...*

Gérard Dubrac : *Minorité de quoi ?*

Christian Touhé-Rumeau : *Si quand même !*

Gérard Dubrac : *Minorité de quoi ?*

Christian Touhé-Rumeau : *Je fais partie de la minorité ici dans ce conseil communautaire, puisque que quand même lors des élections, vous n'avez pas choisi de faire l'ouverture, vous avez choisi...*

Gérard Dubrac : *L'ouverture de quoi ?*

Christian Touhé-Rumeau : *Vous avez bien choisi...*

Gérard Dubrac : *L'ouverture de quoi ? Répondez Monsieur le Maire, répondez !*

Christian Touhé-Rumeau : *Vous auriez pu aller à avoir 10 Vice-Présidents, vous auriez pu, malgré et même si vous avez remporté haut la main la Présidence, n'oubliez pas quand même qu'il y a 19 communes qui n'ont pas voté pour vous et qui auraient dû, à mon avis, légitimement retrouver...*

Gérard Dubrac : *Comment savez-vous ce qui s'est passé dans les isolements ? Les gens sont passés dans les isolements. A quel titre vous me faites ça ! Vous êtes en train de développer quelque chose qui...*

Christian Touhé-Rumeau : *Laissez-moi finir !*

Gérard Dubrac : *Mais je vais vous laisser finir. Mais je ne peux pas vous laisser dire des choses sans preuve...*

Christian Touhé-Rumeau : Cela aurait été aussi simple de remettre les 10 Vice-Présidences comme la loi vous le permet...

Gérard Dubrac : Alors maintenant il en faut plus, j'avais compris qu'il y en avait trop...

Christian Touhé-Rumeau : Vous avez fait votre choix. Je n'ai pas dit qu'il y en avait trop, vous auriez pu aller jusqu'à 10, je dis qu'il y en a pas assez...vous auriez pu aller jusqu'à 10 Vice-Présidents et au moins en laisser quelques-postes pour les élus qui avaient soutenu notre candidature.

Gérard Dubrac : J'ai vu personne faire campagne !

Christian Touhé-Rumeau : Monsieur Dubrac, je sais bien que vous êtes un plus fin politique que moi, mais vous savez très bien de quoi je veux parler. Je le dis aujourd'hui, j'espère juste qu'il y aura cet esprit communautaire comme il y était depuis 2003, et vous l'avez rappelé, à tous les 2, nous sommes les plus anciens qui siégeons dans un conseil communautaire. Vous avez bien évoqué que sur certains sujets, on n'a pas été souvent d'accord, mais après on a assumé. Je veux dire l'aire des gens du voyage, vous avez pris vos responsabilités. Et quand vous les avez eu prises, le conseil communautaire, dont je faisais partie à l'époque, vous a soutenu pour l'installation à Maridan, malgré toute l'opposition de la population de ce quartier. Quand il y a eu l'installation de l'usine vert, je ne crois pas que j'ai dit un seul mot pour dire c'est la faute à Gérard Dubrac parce que je faisais partie de ceux qui avaient pris la décision d'installer cette entreprise. Je vous rappelle Monsieur le Président que pour le Centre Aqualudique, c'est pareil, je vous rappelle que vous n'étiez pas d'accord pour faire l'aqualudique et puis vous avez changé en cours de route. Voilà, je trouve que le débat démocratique, il est celui-là.

Gérard Dubrac : Je n'ai toujours pas compris à quoi vous faisiez allusion là. Vous faites allusion à quoi quand vous dites qu'il y a une manque d'ouverture, à quoi ?

Christian Touhé-Rumeau : Je n'ai pas compris, alors peut-être que j'ai un esprit un peu « au ras les pâquerettes ». Je n'ai pas compris que vous ayez vraiment une vocation à fin d'ouvrir la gestion de la CCT. Vous n'avez pas ouvert. Alors je ne parle pas pour moi, mais...

Gérard Dubrac : Mais ouvert à qui ?

Christian Touhé-Rumeau : Mais ouvert à certains membres de la CCT, sur des postes de Vice-Présidents, ce qui aurait permis une gestion collégiale de cette CCT. Pour l'instant, je ne sens pas qu'il y ait une gestion collégiale de cette CCT.

Gérard Dubrac : Pourquoi ?

Christian Touhé-Rumeau : C'est pourquoi je vous demande que pour réguler ce qu'on vient de voir ce soir, que nous puissions avoir et même si ça va faire du travail en supplément, mais au moins sur les choix importants comme ceux de ce soir. Je vous demande à l'avenir, pas chaque fois, je conçois que les uns et les autres, on ne va pas pouvoir tenir le rythme pendant 6 ans. Mais sur des choix importants comme celui-là, je crois qu'on aurait dû en discuter en réunion de Bureau, voilà, c'est tout.

Gérard Dubrac : Vous parlez en votre nom ou au nom d'un groupe ? Vous parlez au nom de qui là ? A votre nom, tout seul ? Oui. Alors il y a des erreurs de conjugaison dans vos propos Monsieur Touhé-Rumeau. Que vous parliez de vous ou que l'ouverture ne soit pas allée jusqu'à vous cher Monsieur...

Christian Touhé-Rumeau : Non, non, je ne parle pas pour moi, et je ne parle pas d'indemnités, je vous le rappelle et je vous le dis clairement. Ce n'est pas ça que j'entendais. Alors ne déformez pas mes propos.

Gérard Dubrac : Mais je ne déforme rien, mais je ne sais pas de quoi vous me parlez ou alors...

Christian Touhé-Rumeau : Si, si, si.

Gérard Dubrac : Vous faites allusion à des choses, à des non-dits et alors, j'aimerais que vous les disiez...

Christian Touhé-Rumeau : Il n'y a pas de non-dits.

Gérard Dubrac : Alors s'il n'y a pas de non-dits, votre propos est incohérent et n'a pas de sens.

Christian Touhé-Rumeau : Pourquoi à l'installation de toutes ces commissions, on n'a pas fait alors qu'on aurait dû le faire, une réunion de Bureau, où on réunit l'ensemble des Maires ?

Gérard Dubrac : On l'a fait...

Christian Touhé-Rumeau : Non.

Gérard Dubrac : Si, on l'a fait et je vous ai expliqué pourquoi et personne ne s'est élevé contre ça. Nous avons fait une réunion de Bureau élargi avant cette réunion, parce que faire une réunion de Bureau, c'est faire une réunion Plénière sauf les 19 condomois qui sont là. Et ça reviendrait après avoir fait la réunion de Bureau que je fasse une réunion uniquement des condomois à part de celle-ci. D'abord, ce serait un problème technique pour essayer de mettre en place tout le monde dans les commissions. Il était plus simple de faire d'abord la réunion de Bureau élargi à la Plénière avec ça. Il n'y a pas une seule personne ici, même pas vous qui se soit élevé contre ça. Donc vous ne pouvez pas...

Christian Touhé-Rumeau : Oui et ce soir, on voit le résultat.

Gérard Dubrac : Le résultat n'est pas là du tout ce soir. Le résultat porte sur les représentants des communes et comme je l'ai dit pour Mouchan, je le dis pour Valence, c'est aux élus de chaque commune de nous dire qui on doit mettre sur les lignes. Et donc votre propos aujourd'hui doit correspondre à autre chose.

Christian Touhé-Rumeau : Non.

Gérard Dubrac : J'aimerais que vous nous le disiez Monsieur le Maire.

Christian Touhé-Rumeau : Non.

Gérard Dubrac : Si, vous faites allusion à quel groupe

Christian Touhé-Rumeau : Je n'ai fait aucune allusion à un groupe.

Gérard Dubrac : Parce que moi je n'ai pas traité les gens en groupe, j'ai traité les gens ici, sur un même pied d'égalité. Alors dites-moi ce qui ne va pas et dites-moi ce qui serait démocratique ou dites-moi le mauvais esprit.

Christian Touhé-Rumeau : Non.

Gérard Dubrac : Je ne vais pas laisser passer ça ! Vous allez m'expliquer, vous m'avez accusé de quelque chose...

Christian Touhé-Rumeau : Non.

Gérard Dubrac : Je voudrais aller au fond du problème, j'ai le temps, je vous écoute.

Christian Touhé-Rumeau : Non. Je vous ai dit que je souhaitais que parfois sur ces gros dossiers, il y ait une réunion du Bureau, point barre. C'est tout. Il n'y a rien d'autre là-dessous. C'est uniquement pour aller dans le sens du travail commun. Pas pour aller mettre la bataille.

Christian Touhé-Rumeau : On a fait une vraie réunion, on a fini à 21h30 la dernière fois, on a pris presque 3 heures pour monter ces commissions, et vous dites qu'on n'a pas débattu ? Mais on va y passer la nuit, allez-y j'ai l'habitude. Ça veut dire quoi ça ? Vous ne pouvez pas me dire qu'on n'a pas débattu, on a pris tout le temps. Vous ne pouvez pas me dire qu'on n'a pas débattu.

Gérard Dubrac : Je n'ai pas dit qu'on n'avait pas débattu. Je vous ai dit que je n'avais pas le sentiment...

Gérard Dubrac : Ce n'est qu'un sentiment, nous avons pris tout le temps.

Christian Touhé-Rumeau : Bon et bien voilà...Si je me trompe, je me tromperai...

Gérard Dubrac : Je pense que l'état d'esprit que vous avez, vous êtes tout à fait personnel. Vous ne pouvez pas être représentant d'un groupe avec cet état d'esprit.

Christian Touhé-Rumeau : Mais je ne suis pas représentant d'un groupe.

Gérard Dubrac : La guerre avec Condom est terminée Monsieur le Maire de Mouchan.

Christian Touhé-Rumeau : Mais je ne vous parle pas de guerre avec Condom.

Gérard Dubrac : Si, mais si, vous l'avez dit.

Christian Touhé-Rumeau : Mais là, c'est sorti de son contexte, non et non Monsieur le Président.

Gérard Dubrac : Oui probablement, je crois que vous ne pouvez pas m'accuser aujourd'hui de faire ou pas ce que vous êtes en train de dire et je vous en apporte la preuve : vous êtes dans l'incapacité de m'opposer sur ce que vous venez de me dire là.

Christian Touhé-Rumeau : En tant qu'élu, en tant que délégué communautaire, j'aimerais que sur les gros sujets, on puisse avoir une réunion de Bureau. Vous me dites que non, c'est oui.

Gérard Dubrac : Je n'ai pas dit non, je dis que sur les sujets aussi importants que la mise en place de commissions et dans lesquelles, il y a 19 condomois, je ne suis pas là pour décider des 19 condomois. Et comme à Mouchan, à Condom, il y a une opposition et elle, elle existe. Le périmètre de l'opposition est tout à fait connu. Et ici dans cette assemblée, il n'y a pas d'opposition, je suis désolé.

Christian Touhé-Rumeau : Mais je ne vous parle pas de ça.

Gérard Dubrac : Si, vous me parlez de ça et je reviens là-dessus. Moi je ne vous lâche pas monsieur le Maire. Vous êtes en train de nous parler au nom de quel groupe ? Alors si vous parlez au nom de personne...

Christian Touhé-Rumeau : Je parle au nom de personne, je demande simplement...

Gérard Dubrac : Alors si vous ne parlez au nom de personne, vous ne pouvez pas utiliser « nous ». Vous dites « je » et quand vous dites « je », je comprends.

Christian Touhé-Rumeau : Et bien mettez « je » à la place de « nous ».

Gérard Dubrac : Là, je comprends. N'allez pas cristalliser le « je » en « nous ». Parce que là, on n'est plus d'accord.

Christian Touhé-Rumeau : Mais je ne cristallise pas...

Gérard Dubrac : Alors, puisque nous sommes allés au fond du raisonnement, est ce qu'il y a d'autres observations ? Non. Alors, on avance. Il est bon, surtout en début de mandat de bien préciser et que ce soit bien comme il faut dans la tête de chacun sur ce qui est fait. Quand il y a un propos déformé, ça crée une polémique après. Je crois qu'il est important puisque Monsieur le Maire de Mouchan avait ce sentiment qu'il ne peut pas formuler autrement que les choses n'étaient pas faites comme il faut. Quand on va au fond des choses, on voit bien qu'on ne peut pas le définir. Donc, à partir de là, ce n'est qu'un sentiment personnel, voilà. Et je reste persuadé qu'à chaque fois que nous aurons à faire quelque chose, et comme pendant les 2 mandats que nous avons fait ensemble Monsieur le Maire de Mouchan, à aucun moment, rien ne passera en force. Il est évident qu'à moment donné nous votions puisque notre rôle aujourd'hui, c'est de voter des projets. Je vous demande, comme je l'ai déjà dit d'être positif dans l'affaire des choix. J'ai donc pris, comme il était de mon droit, et de mon devoir, l'avis un certain nombre d'élus et celui d'un certain nombre de professionnel du Tourisme afin de

faire des choix qui soient des choix répartis. Vous remarquerez que sur les 12 personnes qui sont là, et on peut même aller plus loin, sur les 16, il y a 6 personnes de Condom, il y a 5 personnes de Montréal et, il y a 5 personnes de Valence. Donc sur les 16 personnes que j'ai nommées, parce que c'est ainsi fait dans les statuts, j'ai nommé 6 personnes de Condom, 5 personnes de Montréal et, 5 personnes de Valence. Comme quoi, il n'y avait dans mon esprit, ni dans ma façon de faire, aucun esprit maléfique, au contraire, j'ai toujours eu le souci de répartir les compétences qu'il y a sur ce territoire dans un conseil d'administration que je souhaite fructueux. Parce qu'à partir de là, mon travail s'arrête. Alors vous savez que j'ai souhaité dans ces statuts et c'est moi qui l'ai voulu, c'était ma volonté à l'époque, et je trouve que c'est très bien, j'ai voulu que le Président de la CCT n'intervienne pas dans le conseil d'administration de l'Office de tourisme. Donc moi, mon rôle va s'arrêter ce soir après que vous ayez accepté ou rejeté cette délibération. Vous serez obligé d'y revenir, mais si vous l'acceptez, mon rôle s'arrête ce soir. Et j'ai mis dans cette liste des représentants des communes, c'est vous qui les avez choisis, je ne vois pas là le reproche qu'on peut me faire et j'ai choisi 6 personnes professionnelles sur le canton de Condom, 5 personnes sur le canton de Montréal et, 5 personnes sur le canton de Valence. Je crois que j'ai été tout à fait ouvert et juste dans ma façon de faire. Ensuite c'est un choix, je l'assume et il y a d'autres personnes tout à fait aussi compétentes peut-être qui auraient pu être choisies, mais on ne peut pas aller au-delà des chiffres qui ont été indiqués, voilà. Je vous remercie de ce débat. On va maintenant passer au vote et comme je disais à Madame Delpech, c'est vous qui avez le dernier mot, vous devez donc vous prononcer sur cette délibération. Qui est contre ? Oui un contre Monsieur Paul CAPERAN et 5 abstentions (Hélène DELPECH, Bernard GALLARDO, Jacques PINSON, Christian TOUHE-RUMEAU et Françoise MARTINEZ). Je vous remercie de cette majorité que vous donnez à l'Office de Tourisme.

Paul Capéran : Monsieur le Président, puis-je faire une remarque avant d'aller à la désignation des commissions qui sont imposées, j'aimerais faire une remarque par rapport aux commissions qui viennent de la CCT. Le sport est un vecteur pour la jeunesse. Le sport est indispensable en milieu rural. Le sport associatif rencontre de plus en plus d'intérêts. Les communes vont avoir de plus en plus de difficultés avec les mises aux normes imposées. Alors sur les communautés de communes comme le grand Auch, elles peuvent se le permettre, il n'y a pas de problème, ça pose pas de problème. L'évolution qu'il y aura, et notamment les prises de compétences font que notre sport en milieu rural pose de plus en plus de difficultés. J'aurais bien aimé que le sport soit inclus dans une commission et j'aurais bien aimé même une commission spéciale pour le sport. C'est un problème pour les communes parce que demain elles n'y arriveront plus, c'est un autre problème que d'avoir des salariés. Alors si en même temps on veut développer notre territoire, il faut d'abord faire pour ceux qui y sont dessus, et que la jeunesse puisse y vivre. C'est indispensable.

Gérard Dubrac : Merci Monsieur le conseiller. Vous avez vu qu'il y avait des points de suspension dans la commission développement, dans laquelle on pourra mettre en place d'autres développements. Mais ce n'est pas une commission de la CCT qui va piloter un souci d'indépendance et de statuts pour une commission, et ce n'est pas non plus la commission Tourisme qui gère une partie de cela mais le conseil d'administration de l'office de tourisme qui va gérer les problèmes de l'intérieur. C'est la raison pour laquelle vouloir faire cet amalgame n'est pas une bonne chose. Mais je n'ai pas répondu à votre question encore. Monsieur le Maire de Mouchan, aillez la discipline de ne pas parler sans avoir demandé la parole, merci. Monsieur Capéran, tout simplement, je suis tout à fait content que vous fassiez état du sport parce que ça va effectivement logger dans les compétences que nous aurons à transférer. Nous allons passer à l'exposé n°12 s'il vous plait parce que le temps tourne...

Hélène Delpech : Monsieur le Président je vous avais demandé la parole. C'est par rapport aux commissions.

Gérard Dubrac : Oui, mais c'est par rapport aux commissions. Les commissions à venir ou passées.

Hélène Delpech : On en parle justement de la commission sport. C'est une commission qui existait et qui n'existe plus. J'aimerais savoir qui a choisi les diverses commissions ? C'est vous, c'est...

Gérard Dubrac : C'est un travail que nous avons fait ensemble. Oui sur proposition du Président mais nous avons travaillé en équipe, Président et Vice-Présidents bien sûr. Mais encore une fois, il y a 8 commissions et de ces commissions, un certain nombre de choses qui vont se mettre en place et je referme la parenthèse et après on revient à l'ordre du jour. Par exemple, nous allons devoir voter un règlement intérieur, on ne va pas régler une commission de règlement intérieur ! Nous allons mettre en place une commission sur ce thème et va falloir qu'on détermine, pour qu'un certain nombre d'entre vous travaille au règlement intérieur pour qu'au mois de juin- juillet, on puisse voter ce

règlement intérieur. Il y a plein de commissions qui sont complètement transversales à ces commissions permanentes et qui feront l'objet d'un travail. Chaque Vice-Président sera chargé de mettre en place ce genre de choses et nous établirons en Bureau si vous voulez, en Bureau « restreint » si vous voulez, le liste, la composition théorique de ces commissions et nous ferons en Plénière le remplissage de ces commissions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré par 1 voix contre (Paul CAPERAN) et 5 abstentions (Hélène DELPECH, Bernard GALLARDO, Jacques PINSON, Christian TOUHE-RUMEAU et Françoise MARTINEZ),

DESIGNE, sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze comme visé dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 07 mai 2014.

L'exposé n°12a (concerne la délibération n°2014.03.12a) DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM :

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.12a

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS: DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETARE : Jean TRAMONT.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, il convient de désigner les délégués pour le SICTOM du secteur de Condom à savoir, 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants.

Gérard Dubrac : Voilà. S'il n'y a pas d'autres observations, nous revenons à l'ordre du jour et à l'exposé n°12. Est ce qu'il y a des questions par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM	
NOMBRE	NOM et PRENOM
30 titulaires	Gérard BEZERRA
	Henri LASSIS
	Xavier FERNANDEZ
	Denis GAUBE
	Raymonde BARTHE
	Philippe DUFOUR
	Pierrette POURQUET
	Alexandre CARDONA
	Roel VAN ZUMMEREN
	Thierry SACRE
	Gérard DUBRAC
	Eric LAMARQUE
	Guy BENAC
	André COUTO
	Maurice BOISON
	Henri BOUE
	René DUMOULIE
	Fabien DUCOUSSO
	Pierre DULONG
	Joël DUTOUR
	Jean-Bernard REMY
	Guy-Noël DUFOUR
	Michel LABATUT
	Edouard DONA
	Jean RODRIQUEZ
	Jacques MAURY
	Huguette ALLEGRI
	Christian TOUHE RUMEAU
	Guy SAINT MEZARD
	Françoise MARTINEZ
30 suppléants	Graziella FREGONESE
	Jean-Claude MASSANO
	André PARACHE
	Alain PINSON
	Nicolas MELIET
	Vanessa MARTIAL
	Frédérique TURRO
	Marie SONNINO
	Marie-Paule SOMMABERE
	Claude CLAVERIE

Joël DUBOUCH
Serge BETUING
Wilfried LUSSAGNET
Christophe BEZOLLES
Joël SAINT MARTIN
Albert LALANNE
Jean Louis DUBUC
Pierre PHILIP
Anne-Marie MAZZONETTO
Philippe KNIES
Henri DOUSSAU DE BAZIGNAN
Francis CUSINATO
Sophie AUDU
Philippe PASINI
Karl BORDENAVE
Pascal TIMOTHEE
Jean Marie GILLOT
Henry PITAUD
Patrice PETIJEAN
Guy AUBERT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les délégués pour le SICTOM du Secteur de Condom comme indiqué dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 07 mai 2014.

L'exposé n°12b (concerne la délibération n°2014.03.12b) DESIGNATION DES DELEGUES
DANS LE SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE au titre de la carte SPANC:

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.12b

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES

Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LE SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE au titre de la carte SPANC

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, il convient de désigner les délégués pour le Syndicat Armagnac Ténarèze au titre de la carte SPANC (communes de Cazeneuve, Fourcès, Lagraulet du Gers, Labarrère, Larroque sur l'Osse, Lauraët, Montréal du Gers) à savoir, 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants.

SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE (Carte SPANC)	
NOMBRE	NOM et PRENOM
14 titulaires	Sébastien LANSMANT
	Nelly DESPAX
	Aimé ELLENA
	Wilfried LUSSAGNET
	José RIPOLL-DAUSA
	Lucien CASTELA
	Aristide BLONDEL
	Georges LEVIGNAC
	Guy BENAC
	Jean-François SAURIN
	Benoît RANC
	Nicolas CAMBOS
	Stéphane GAUDRY
	Jean-Bernard REMY
14 suppléants	Karine DAL BEN
	Cécile PLOQUIN
	Pierrette POURQUET
	Eric VOS
	René PERROU
	Albert LALANNE
	Marie-Claude DECOSTER
	Vincent KNUTTI
	Catherine MUR
	Reine TECHENE
	Valérie DELLA VALLE
	Pascale HEDOUX
	Danielle THOMAS
Sophie AUDU	

Gérard Dubrac : Pour ce qui est de la désignation des délégués pour le Syndicat Armagnac Ténarèze au titre de la carte SPANC. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les délégués dans Syndicat Armagnac Ténarèze au titre de la carte SPANC comme indiqué dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 07 mai 2014.

L'exposé n°12c (concerne la délibération n°2014.03.12c) DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE VALENCE SUR BAISE au titre de la carte SPANC :

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.12c

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS: DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS: VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE VALENCE SUR BAISE au titre de la carte SPANC

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, il convient de désigner les délégués pour le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Valence sur Baïse au titre de la carte SPANC (Communes de Beaucaire, Lagardère, Larroque Saint Sernin, Maignaut-Tauzia, Mansencôme, Roquepine, Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy et Valence sur Baïse) à savoir, 18 délégués titulaires.

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE VALENCE SUR BAÏSE (Carte SPANC)	
NOMBRE	NOM et PRENOM
18 titulaires	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Aurélié CANO RUZAFÀ
	Paul CAPERAN
	Christophe BEZOLLES
	Dario TUMELERO
	Philippe LEBE
	Raymonde BARTHE
	William JOUVIN
	Raymond SOLANS
	Laurent BOURROUSSE
	Marcel SEMPERE
	Pauline MRAZ
	Guy ADON
	Philippe KNIES
	Chantal BOURDIEU
	Patrick DOUEZOU
	Michel MESTE
	Agnès FORTIER

Gérard Dubrac : Pour ce qui est de la désignation des délégués pour le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Valence sur Baïse au titre de la carte SPANC (Communes de Beaucaire, Lagardère, Larroque Saint Sernin, Maignaut-Tauzia, Mansencôme, Roquepine, Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy et Valence sur Baïse) Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,
DESIGNE les délégués pour le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Valence sur Baïse au titre de la carte SPANC comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Pour extrait conforme le 07 mai 2014.

L'exposé n°12d (concerne la délibération n°2014.03.12d) DESIGNATION DES DELEGUES DANS LE SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES (SM3V) au titre de la carte fourrière animale :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014.03.12d

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymond, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LE SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES (SM3V) au titre de la carte fourrière animale.

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, il convient de désigner les délégués pour le Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V) au titre de la carte fourrière animale à savoir, 3 délégués titulaires.

SYNDICAT MIXTE DES 3 VALLEES	
NOMBRE	NOM et PRENOM
3 titulaires	Jean TRAMONT
	Chantal BOURDIEU
	Pierre CABANNE

Gérard Dubrac : Pour ce qui est de la désignation des délégués pour le Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V) au titre de la carte fourrière animale à savoir, 3 délégués titulaires. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les délégués dans pour le Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V) au titre de la carte fourrière animale comme indiqué dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 07 mai 2014

L'exposé n°12e (concerne la délibération n°2014.03.12e) DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT «GERS NUMERIQUE » :

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.12e

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, également convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS: DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS: VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT «GERS NUMERIQUE »

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, il convient de désigner les délégués pour le Syndicat Mixte « Gers Numérique » à savoir, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

SYNDICAT MIXTE "GERS NUMERIQUE"	
NOMBRE	NOM et PRENOM
1 titulaire	Laurent BOLZACCHINI
1 suppléant	Christian TOUHE RUMEAU

Gérard Dubrac : *En ce qui concerne la désignation des délégués pour le Syndicat Mixte « Gers Numérique ». Est ce qu'il y a des questions par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les délégués pour le Syndicat Mixte « Gers Numérique » comme indiqué dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 07 mai 2014.

L'exposé n°12f (concerne la délibération n°2014.03.12f) DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS MIXTES :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS MIXTES

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, il convient de désigner les délégués pour le Syndicat Mixte « SCOT de Gascogne » non créé mais dont la Communauté de Communes a approuvé la création par délibération le 20 décembre 2013 à savoir, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

SYNDICAT MIXTE "SCOT de Gascogne"	
NOMBRE	NOM et PRENOM
3 titulaires	Nicolas MELIET
	Gérard DUBRAC
	Christian TOUHE RUMEAU
3 suppléants	Xavier FERNANDEZ
	Philippe DUFOUR
	Michel LABATUT

Gérard Dubrac : *En ce qui concerne la dernière désignation des délégués pour le Syndicat Mixte, celle pour le « SCOT de Gascogne » non créé mais dont la Communauté de Communes a approuvé la création par délibération le 20 décembre 2013 à savoir, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des*

abstentions ? Non. Je vous remercie. Vous pouvez remarquer que le travail qui a été fait en Bureau est très utile.

Envoyé en préfecture le 24/07/2014

Reçu en préfecture le 24/07/2014

Affiché le



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité

DESIGNE les délégués pour le Syndicat Mixte « SCOT de Gascogne » non créé mais dont la Communauté de Communes a approuvé la création par délibération le 20 décembre 2013 comme indiqué dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 07 mai 2014.

L'exposé n°13A (concerne la délibération n°2014.03.13A) DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LE PAYS D'ARMAGNAC (au Conseil d'Administration et à la Commission Tourisme du Pays) :

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2014.03.13A

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS: DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS: VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE: Jean TRAMONT.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LE PAYS D'ARMAGNAC (au Conseil d'Administration et à la Commission Tourisme du Pays)

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes pour le Pays d'Armagnac à savoir, 3 représentants au Conseil d'Administration, et, 2 représentants à la Commission Tourisme du Pays.

ASSOCIATION PAYS D'ARMAGNAC	
NOMBRE	NOM et PRENOM
3 représentants au Conseil d'Administration	Nicolas MELIET
	Martine LABORDE
	Paul CAPERAN
2 représentants à la Commission Tourisme	Xavier FERNANDEZ
	Christian TOUHE RUMEAU

Gérard Dubrac : *En ce qui concerne les représentants de la Communauté de Communes pour le Pays d'Armagnac à savoir, 3 représentants au Conseil d'Administration, et, 2 représentants à la Commission Tourisme du Pays. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette liste ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes pour le Pays d'Armagnac comme indiqué dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 07 mai 2014.

L'exposé n°13B (concerne la délibération n°2014.03.13B) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014.03.13B

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Condom.

Le décret 2010-361 du 8 avril 2010 a prévu la désignation d'un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont une commune membre est siège d'un établissement public de santé.

Gérard Dubrac : *En ce qui concerne le représentant de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Condom. Votre serviteur est candidat. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie. Non, il n'y a pas de suppléant.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Gérard DUBRAC en qualité de représentant de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Condom.

Pour extrait conforme le 07 mai 2014.

L'exposé n°14 (concerne la délibération n°2014.03.14) DEMATERIALISATION DES COMMUNICATIONS AVEC LES ELUS :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014.03.14

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : DEMATERIALISATION DES COMMUNICATIONS AVEC LES ELUS

Monsieur le Président expose que, suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, il convient de réétudier les modalités de communication avec les Conseillers Communautaires (invitations aux différentes réunions).

Il explique que l'envoi des invitations aux élus est chronophage et représente une charge financière relativement importante.

Ainsi de plus en plus de collectivités et d'établissements publics ont fait le choix de dématérialiser leurs échanges avec les élus.

Deux types de dématérialisation peuvent être envisagés :

- La dématérialisation des invitations,
- La mise à disposition d'interfaces pour les lire, les traiter et les archiver.

La dématérialisation des invitations :

Il s'agit d'envoyer les invitations et les convocations par envoi électronique sécurisé à l'ensemble des élus dans le respect des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ainsi garantir la date d'envoi, la traçabilité de la mise à disposition effective, et la conservation de la preuve de la télétransmission.

Le but recherché est de réaliser des économies de fonctionnement, simplifier le travail, contribuer au développement durable, et améliorer le service rendu.

Monsieur le Président expose que le groupe Caisse des Dépôts propose une interface nommée FAST (logiciel métier ou portail sécurisé) qui permet de télétransmettre aux élus, garantir la date d'envoi, et de conserver les preuves de télétransmission.

Le coût annuel d'utilisation de cet outil est de :

Désignation	Prix € H.T.
Certificat utilisateur	80,00
Clé utilisateur	50,00
Conservation des données	200,00
Abonnement annuel	1 000,00
Formation à distance (la première année)	450,00
Montant total la première année	1 780,00
Montant total à partir de la deuxième année	1 330,00

La mise à disposition d'interfaces pour lire, traiter et archiver les invitations :

Dématérialiser les convocations sous-entend que les élus doivent faire les impressions. Afin d'éviter cet inconvénient, beaucoup de collectivités et d'établissements publics mettent à disposition des interfaces (tablettes, micro-ordinateurs,...) pour lire, traiter, archiver les invitations et les exposés.

Monsieur le Président expose qu'acheter 55 tablettes (pour les élus et les personnels administratifs) coûterait approximativement 15 000 € H.T.

Sachant que pour chaque Conseil Communautaire (c'est-à-dire un bureau, une séance plénière et séance publique) les charges sont en moyenne de 1 365 € (soit 230 € de personnel, 275 € de papier et de reprographie, 60 € d'enveloppes, et 800 € d'affranchissement), et qu'il y a environ 8 Conseils Communautaires chaque année, le coût afférant à ces derniers est de 10 920 €.

Sachant que pour chaque réunion de commission les charges sont en moyenne de 42 € (soit 16 € de personnel, 2 € de papier et de reprographie, 4,50 € d'enveloppes, et 19,50 € d'affranchissement), et qu'il y a environ 30 réunions de commissions par an, le coût afférant à ces dernières est de 1 260 €.

Gérard Dubrac : *Exposé n°14. Cet exposé porte sur la dématérialisation des communications avec les élus. Je vous propose donc de passer à une phase nouvelle de notre travail qui va se faire donc de façon dématérialisée. Le coût théorique de l'envoi d'une réunion qui comporte un bureau, une séance plénière et séance publique revient au moins à 1 400.00€. Le fait de dématérialiser et de passer aux tablettes, nous allons pouvoir économiser de l'ordre de 30 000.00€ sur 4 ans. C'est une idée que j'ai repris en arrivant, que vous aviez il y a déjà quelques semaines, quelques mois même et c'est une très bonne idée. Je pense que c'est l'occasion du renouvellement, on aborde ce projet et envisage je vais également le proposer au conseil municipal de Condom parce ce que c'est vraiment une très, très bonne idée. Et la CCT sera en avance par rapport à Condom, vous voyez Monsieur le Maire de Mouchan.*

Christian Touhé-Rumeau : *Et on pourra faire plus de réunions de Bureau, il y aura moins de papier !*

Gérard Dubrac : *On va surtout pouvoir gagner beaucoup de temps. Ce qu'il faut savoir, c'est que cette procédure est tout à fait formalisée. Il y a un logiciel qui trace à la fois toutes les convocations et on peut matérialiser tout ce qui a été fait. Au début du fonctionnement, il faudra certainement être précautionneux. Il va falloir apprendre à travailler avec et puis savoir aussi accuser réception de manière à ce que l'administration soit bien sûre que si une chaise est vide, c'est bien pour une absence et non un oubli. Parce qu'on peut oublier d'avoir allumé sa tablette. Est-ce qu'il y a des observations? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie. Et je vous remercie de cette unanimité.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de s'abonner à l'interface nommée FAST du Groupe Caisse des Dépôts, pour la dématérialisation des invitations,

DIT que ces modalités de télétransmission des invitations seront définies dans le règlement intérieur à venir,

DECIDE de lancer un marché en procédure adaptée pour l'acquisition et le paramétrage de 55 tablettes tactiles, pour la mise à disposition d'interfaces pour lire, traiter et archiver les invitations,

DIT que les tablettes seront mises à disposition des élus et des personnels administratifs, par convention et après signature d'une charte informatique qu'il convient de déterminer.

Pour extrait conforme le 06 mai 2014.

L'exposé n°15 (concerne la délibération n°2014.03.15) DECISION MODIFICATIVE N°1 :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014.03.15

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymond, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS :

PROCURATIONS : VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire peut modifier le budget jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Ainsi, lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par le Budget Primitif sont reconnus insuffisants ou lorsqu'il doit être pourvu à des dépenses non prévues lors de l'établissement du Budget, des crédits supplémentaires peuvent être fournis par des décisions modificatives votées par le Conseil Communautaire dans les mêmes conditions que le Budget Primitif.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à approuver la décision modificative n°1 du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour l'exercice 2014, dont le détail vous est communiqué dans le document ci-joint.

Gérard Dubrac : La décision modificative n°1 porte en partie sur des dépenses de fonctionnement avec une diminution de crédit de 12 095.00€. Un virement à la section Investissement de 18 000.00€ pour permettre donc le financement de ces tablettes. Ainsi qu'une augmentation de crédit de 39 250.00€ concernant les émoluments qui est équilibré par une augmentation des recettes par une dotation d'intercommunalité entre autre et des regroupements de communes pour un total de 45 155.00€. Est-ce qu'il y a des observations? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions? Oui, on note Monsieur Touhé-Rumeau, pas d'autres abstentions? Non. Je vous remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré par 47 voix pour et une abstention (Christian TOUHE-RUMEAU),

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour l'exercice 2014, dont le détail vous est communiqué dans le document ci-joint.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

L'exposé n°16 (concerne la délibération n°2014.03.16) AFFILIATION A TITRE VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Gers numérique » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers (CDG 32) :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2014.03.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse,

BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédéric,

ABSENTS EXCUSÉS: DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS:

PROCURATIONS: VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE: Jean TRAMONT.

OBJET : AFFILIATION A TITRE VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Gers numérique » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers (CDG 32)

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert « Gers numérique » a sollicité son affiliation à titre volontaire au CDG du Gers.

L'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 juin 1985 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose qu'il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements publics déjà affiliés représentant au moins les trois quart des fonctionnaires concernés ou par les trois quart de ces collectivités et établissements publics représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Le CDG du Gers a donc demandé à l'assemblée délibérante, si elle entend faire opposition à cette affiliation avant le 31 mai 2014.

Gérard Dubrac : *Cet exposé concerne l'affiliation à titre volontaire du syndicat mixte ouvert « Gers numérique » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers. Il y a tout intérêt à le faire, ça permet de nourrir quelques postes supplémentaires dans la Fonction Publique. Est-ce qu'il y a des observations? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Non. Je vous remercie. L'ordre du jour est terminé, je vous rappelle juste que nous sommes en train de préparer une journée de formation qui pourrait intervenir dès les premiers jours du mois de juillet. Formation qui permettra à chacun d'entre nous de se familiariser avec les transferts de compétences, et un certain nombre de choses qui intéressera tout le monde, voilà ! Un dernier mot avant de vous remercier. Comme c'était la première séance de ce nouveau conseil, je vous propose qu'on prenne et au-delà de toutes nos joutes, parce que tout s'arrête là, un petit verre ensemble après le vote des commissions, merci.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire opposition à l'affiliation du Syndicat Mixte Ouvert « Gers numérique » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.